AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION de la STATION de BORDEAUX (Tél. 92-26-94)
(GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, BASSES-PYRÉNÉES, CHARENTE, CHARENTE-MARITIME)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Chemin d'Artigues, CENON (Gironde)
C. C. P. : BORDEAUX 6707-65

ABONNEMENT ANNUEL
15 NF

Supplément N° 1 au Bulletin Technique N° 36 de Septembre 1963 — 1963/28

AVERTISSEMENTS

VIGNE

Vers de la grappe : Un poudrage insecticide contre les vers de la grappe devrait être prévu dès à présent. Ce traitement est particulièrement recommandé dans le Sauternais.

L'emploi des produits à base de D.D.T. et de Parathion est interdit dans les 15 jours qui précèdent les vendanges.

INFORMATIONS

ARBRES FRUITIERS

Anthonome du poirier : Dans les foyers, on pourra appliquer contre l'Anthonome du poirier un insecticide à base de D.D.T. ou de Lindane. Eventuellement, ce traitement ne serait pas effectué à moins de 15 jours de la récolte des fruits.

Bordeaux, le 5 Septembre 1963

Le Contrôleur
chargé des Avertissements
C. ROUSSEL

l'Inspecteur
de la Protection des Végétaux
J. BRUNETEAU

Imprimerie de la Station de Bordeaux
Directeur-Gérant : L. BOUYX

P 115